

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/21/0716 du 25 octobre 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un silo à fourrage vert et de la mise en conformité de deux silos à fourrage vert existants à Kalborn au nom et pour compte de Monsieur Michel Freichel.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 2 novembre 2021

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

